



Manuel d'utilisation

SARL ATELIER VAGABONDE CYCLES, 43 Avenue Louis Masson,
26120 CHABEUIL (tel : 04.75.61.94.42),

Cher client,

Merci pour votre achat d'un cadre Vagabonde Cycles.

Ce manuel a pour but de vous aider à entretenir votre Vagabonde. Cependant, pour tout ce qui touche à la sécurité, assurez-vous que l'entretien de votre Vagabonde soit réalisé par un professionnel qualifié.

Merci de bien vouloir prendre connaissance de ce document avant toute utilisation de votre Vagabonde. Pour toute question ou complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter directement.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement et pour de longues années de votre nouveau Vagabonde.

SOMMAIRE :

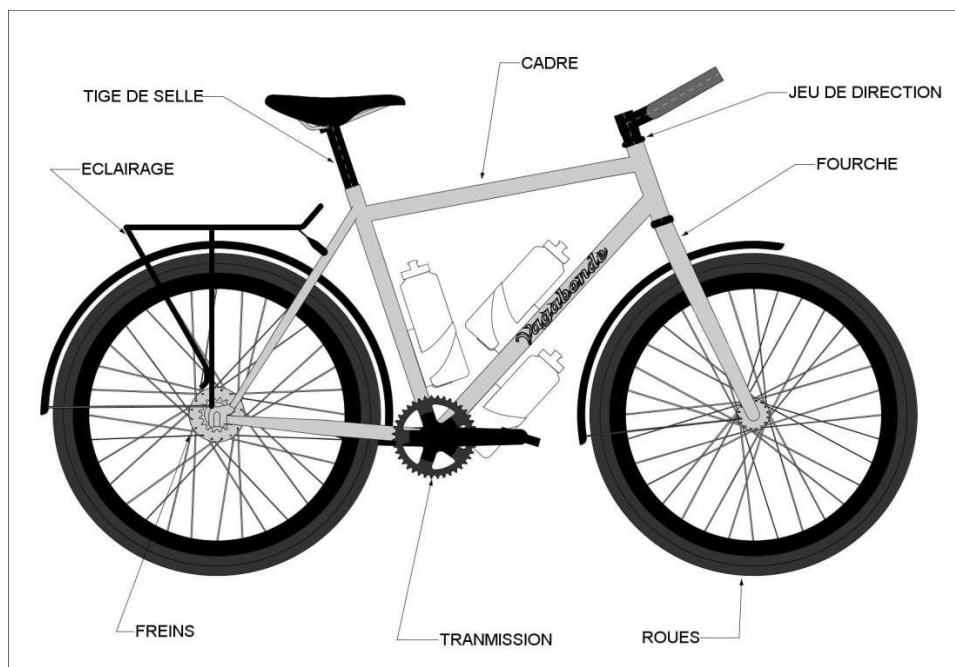
1. ENREGISTREMENT DE VOTRE VAGABONDE,
2. INFORMATIONS GENERALES
3. SECURITE,
4. RESTRICTIONS D'USAGE
5. CADRE,
6. FOURCHE,
7. FREINS,
8. ROUES,
9. TRANSMISSION,
10. ECLAIRAGE,
11. AUTRES COMPOSANTS
12. CONDITIONS DE GARANTIE.
13. REMARQUES PARTICULIERES.

1. ENREGISTREMENT DE VOTRE VAGABONDE :

Vagabonde Cycles ne fabrique que des cadres sur mesure, pour des clients nominativement identifiés. Chaque cadre Vagabonde porte un numéro de série gravé au niveau de la boîte de pédalier. Le dossier de fabrication détaillé de chaque cadre est soigneusement archivé dans nos ateliers. Ce dossier comporte vos coordonnées à la date d'achat, vous n'avez donc pas besoin de procéder à un enregistrement de votre cadre.

Conservez soigneusement la facture nominative qui vous a été remise, elle représente la preuve d'achat de votre cadre Vagabonde.

2. INFORMATIONS GENERALES :



Ce schéma représente un vélo Vagabonde type. Votre cadre Vagabonde étant sur mesure et personnalisé, il peut être très différent du schéma ci-dessus.

D'autre part il a pu vous être livré sous la forme d'un cadre nu à équiper, ou d'un kit cadre partiellement équipé, il vous appartient dans ce cas de faire monter votre cadre par un professionnel qualifié, avec des équipements adaptés, pour votre sécurité et de façon à respecter la réglementation en vigueur avant toute mise en circulation sur la voie publique.

Dans tous les cas étudiez soigneusement le manuel d'utilisation de chaque composant monté sur votre cadre Vagabonde Cycles. Si vous ne le possédez pas, vous pouvez soit nous le demander, soit le demander directement au constructeur concerné.

3. SECURITE :

AVERTISSEMENT :

Pour votre sécurité, portez les protections nécessaires en fonction de la pratique.

Portez toujours des vêtements adéquats, et rendez-vous visible des automobilistes.

Le port du casque est vivement conseillé.

En cas de chute, faites une révision complète de votre Vagabonde.

Si vous détectez un problème, n'utilisez pas votre Vagabonde avant que ce problème ne soit complètement résolu.

Faites une vérification de votre Vagabonde avant chaque utilisation.

Le non-respect des règles de sécurité réglementaires, ainsi que le non-respect des précautions et restrictions d'usages de votre Vagabonde vous expose à des risques importants, et peut entraîner des blessures graves pour l'utilisateur.

Avant la première utilisation :

Avant d'utiliser votre Vagabonde sur la voie publique, assurez-vous que vous possédez bien tous les éléments de sécurité réglementaires selon vos conditions d'utilisation, (casque, gants, éclairages conforme à la réglementation, avertisseur sonore...etc...).

Prise en main de votre Vagabonde :

Votre Vagabonde a été monté avec un soin tout particulier et avec des composants de haute qualité. Cependant certains composants peuvent nécessiter une courte période de rodage pour trouver toute leur efficacité. Soyez donc particulièrement attentif et prudent lors de vos premières utilisations, anticipez vos freinages, surveillez tout bruit ou comportement suspect sur votre vélo.

Après une courte période de rodage il est impératif de procéder à une révision de votre Vagabonde.

Vous pouvez bien entendu le rapporter à l'atelier Vagabonde Cycles pour que nous procédions à cette première révision, mais si vous ne résidez pas dans notre région vous pouvez vous adresser à un professionnel du cycle qualifié.

Cette première révision consistera surtout à vérifier le fonctionnement de chaque pièce, le serrage de chaque vis, la tension des rayons, la tension des câbles, et a une inspection générale. Informez bien la personne qui va procéder à cette révision de toute anomalie que vous auriez pu constater lors de la période de rodage.

Avant chaque utilisation :

Avant chaque utilisation, réalisez une inspection générale de votre Vagabonde, le cadre, la fourche, les freins, les roues, la potence, le guidon, le jeu de direction, les éclairages, ainsi que tous les périphériques. N'utilisez pas votre Vagabonde si vous percevez le moindre signe avant-coureur de défaillance, fissure, déformation, bruit ou jeu de fonctionnement anormal.

Dans ce cas contactez un professionnel du cycle pour faire vérifier la pièce concernée ou contactez-nous directement.

RESTRICTIONS D'USAGE :

Votre cadre Vagabonde a été conçu pour une utilisation précise, Tout usage autre que celui pour lequel il a été conçu vous expose à de graves risques, et exclu de fait l'application de la garantie.

Votre cadre Vagabonde a été conçue « sur mesure » pour un utilisateur précis. L'utilisation est donc optimale pour l'utilisateur désigné dans le dossier d'étude personnalisé de votre Vagabonde.

L'utilisation de votre Vagabonde peut donc, dans les cas extrêmes, s'avérer dangereuse pour toute autre personne dont les mensurations seraient notablement différentes de l'utilisateur d'origine.

Modèle de cadre	Utilisation prévue,	Charge admissible
Vagabonde Route	Cyclisme et cyclotourisme de loisir sur route revêtue.	Poids utilisateur + bagage 10kg maxi
Vagabonde Grande-Route ou Cross-Road	Cyclotourisme et Randonnée sur routes revêtues	Poids utilisateur + bagage 20kg maxi
Vagabonde Grande-Randonnée	Cyclocamping sur routes revêtues	Poids utilisateur + bagage 30kg maxi, répartis avant/arrière.
Vagabonde Grand-Raid	Voyage sur routes revêtues et pistes stabilisées éventuellement non revêtues	Poids utilisateur + bagage 40kg maxi, répartis avant/arrière.

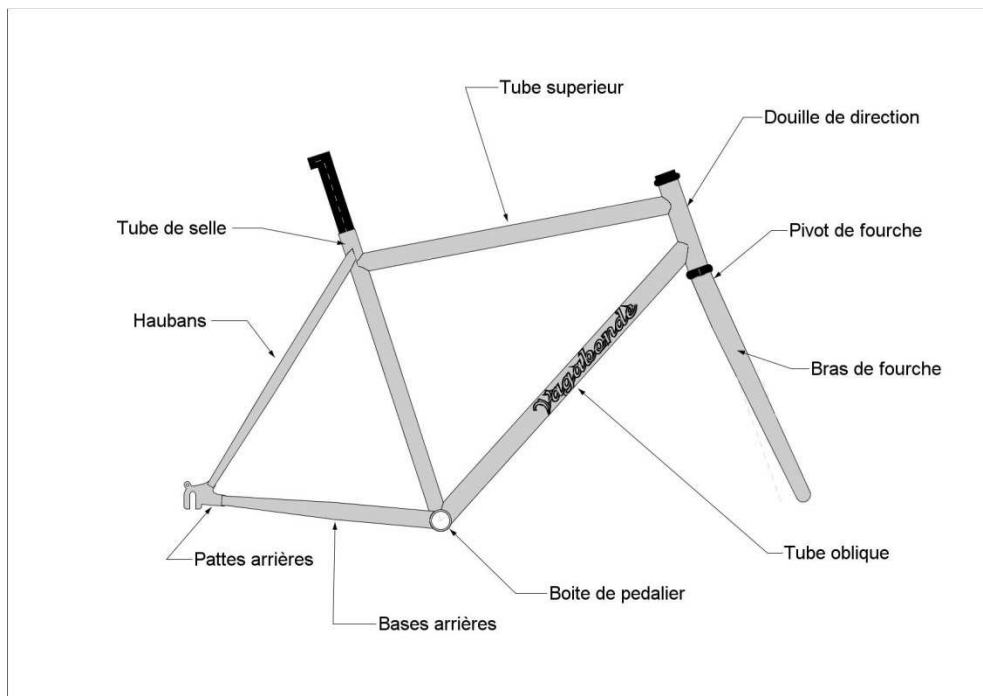
Vagabonde Marathon	VTT de loisir sur chemins et sentiers, pas de sauts,	Poids utilisateur + bagage 10kg maxi
Vagabonde Endurigide	VTT de loisir sur chemins et sentiers, pas de sauts,	Poids utilisateur + bagage 10kg maxi

Pour le transport de bagages, utilisez des portes bagages de qualité, fixés correctement sur le cadre avec le minimum de porte-à-faux et le minimum d'entretoises. Utilisez de la visserie inox préalablement graissée et des rondelles freins pour la fixation. Respectez les couples de serrages usuels, ne dépassez pas les charges maxi préconisées par le fabricant du porte bagage, et ne dépassez pas les charges admissibles par votre cadre Vagabonde.

En cas de charge importante répartissez la charge à l'avant et à l'arrière de votre Vagabonde selon votre gout sans pour autant dépasser 60% de la charge maxi à l'avant ou 70% de la charge maxi à l'arrière. (Le total avant + arrière ne devant jamais dépasser 100% du maxi préconisé bien entendu!) Nous préconisons une répartition de la charge de 60% à l'avant et 40% à l'arrière pour la route, et de 30% à l'avant et 70% à l'arrière en tout terrain,

Dans tous les cas favorisez la fixation des sacoches en position surbaissée, cela préviendra tout risque de guidonnage. Equilibrez la charge à gauche et à droite du vélo. Utilisez uniquement les sacoches par paires (droite + gauche), soit à l'avant, soit à l'arrière, soit les deux. Ne chargez jamais les objets lourds en position haute ou dans votre sacoche de guidon. Faites toujours un essai de chargement et vérifiez la stabilité de votre vélo avant de commencer votre périple.

4. CADRE :



Entretien cadre :

Votre cadre Vagabonde a été étudié et fabriqué dans nos ateliers avec le plus grand soin. Nous avons utilisé les meilleurs aciers de grandes marques. Un entretien régulier s'avère nécessaire pour conserver un usage optimal de votre cadre pendant de longues années.

Le nettoyage régulier de votre Vagabonde doit être réalisé avec de l'eau et un produit savonneux non agressif. (type produit pour vaisselle)
L'utilisation d'une éponge trop agressive (éponge à récurer) dégraderait durablement la qualité esthétique du verni et est donc à proscrire.

L'utilisation de solvants dégraderait de façon irrémédiable la peinture du cadre et est donc strictement interdite.

Après quelques années d'usage, il est possible de raviver la peinture de votre cadre à l'aide de produits rénovateurs de peinture doux vendus en centre automobile. Il est impératif cependant de faire un essai préalable dans une zone discrète du cadre.

Enlevez régulièrement (mensuellement) la tige de selle du cadre, procédez à un essuyage soigneux de l'intérieur du tube de selle, puis graissez le abondamment avant de remonter la tige de selle, cette précaution évitera que la tige de selle ne se « soude » dans le cadre,

Ne jamais dépasser la limite de sortie de tige de selle matérialisée par l'inscription « insert mini » ou « stop » sur la tige. Dans tous les cas respectez toujours une longueur d'encastrement de la tige de selle dans le tube du cadre d'au moins 100mm. Il en va de votre sécurité, ainsi que de la fiabilité de votre vélo.

Si vous réalisez une marque repère de réglage de hauteur sur la tige de selle, réalisez une marque à l'aide d'un marqueur à encre indélébile, et en aucun cas à l'aide d'un trait de scie ou par rayure ce qui fragiliserait gravement la tige de selle (amorce de rupture).

Faites effectuer un démontage annuel de la fourche, du jeu de direction, et du boîtier de pédalier, de façon à nettoyer et éliminer toute trace d'humidité dans le cadre.

Lors de ce démontage, injectez dans chaque tube du cadre et de la fourche un produit préventif contre la corrosion des aciers. Tous les tubes sont accessibles et doivent être traités : tube supérieur accessible par la douille, tube oblique accessible par la douille et la boîte de pédalier, bases accessibles par la boîte de pédalier, haubans accessibles par les trous près

des pattes arrières, fourreaux de fourche accessible par le bas du pivot de fourche.

En cas d'utilisation exceptionnellement humide, (raid en condition extrême, voyage en pays tropical, traversée de gués, utilisation hivernale..etc..., n'attendez pas le démontage annuel pour réaliser l'entretien décrit ci-dessus, réalisez le dès la fin de la période concernée. Ne stockez jamais votre Vagabonde encore humide, séchez le et lubrifiez le soigneusement avant.

En cas d'impact sur la peinture (griffure, impact de gravillon...), assurez-vous que l'impact n'est pas trop important, qu'il n'y a pas la moindre fissure ou trace d'oxydation profonde. En cas de doute faites inspecter votre cadre par un professionnel qualifié.

Si l'impact ne touche strictement que la peinture, réalisez une retouche locale de peinture avec des produits adaptés.

Inspection du cadre :

Le nettoyage régulier de votre Vagabonde vous permettra de profiter pleinement de celui-ci, mais ce nettoyage régulier vous permettra aussi de réaliser une inspection minutieuse de l'état du cadre et des composants. Inspectez régulièrement l'aspect extérieur des tubes et des soudures. Aucun impact, trace de choc, déformation ou fissure n'est admissible. Inspectez particulièrement les zones les plus exposées, les plus critiques : tube oblique, douille de direction, boîte de pédalier, bases arrières, pattes arrières, collier de tige de selle, fixations d'étriers de freins.. etc...

En cas de doute, n'utilisez plus votre Vagabonde et contactez-nous dans les plus brefs délais.

5. FOURCHE :

Toutes les recommandations d'entretien et d'inspection citées ci-dessus pour le cadre sont valables pour la fourche également et doivent être respectées. Mais ne perdez pas de vue que la fourche est une pièce de sécurité particulièrement sensible. Ainsi l'inspection de la fourche doit toujours être réalisée avec une attention particulière.

En cas d'accident ou de choc frontal du vélo, la fourche doit être systématiquement remplacée.

Les fourches aciers ont la même durée de vie nominale que le cadre. Sans choc particulier, avec un entretien régulier et méticuleux, et en respectant bien les préconisations d'utilisation et d'inspection, vous pourrez conserver l'usage optimal de votre ensemble cadre + fourche acier de longues années.

Les fourches carbonées doivent faire l'objet d'une surveillance toute particulière. La moindre trace anormale dans les fibres de carbone ou sous le verni doit être recherchée. Toute fourche qui présente une telle trace doit être immédiatement éliminée. Le remplacement préventif des fourches carbone doit être procédé tous les 5 ans.

Pour les fourches télescopiques, consultez et respectez impérativement la notice utilisateur du fabricant de la fourche qui vous a été fournie. Si vous ne la possédez pas, vous pouvez nous la demander.

Si votre cadre Vagabonde vous a été livré sous la forme d'un cadre nu sans fourche et que vous souhaitez installer une fourche télescopique, respectez scrupuleusement le type de fourche pour lequel il a été conçu (hauteur et débattement). Faites installer votre fourche par un professionnel qualifié, consultez et respectez impérativement la notice utilisateur du fabricant de la fourche.

6. FREINS :

Les cadres Vagabondes peuvent être équipés soit de freins sur jante (freins à tirage latéral, freins à tirage centrale, freins V-brake, freins hydrauliques), soit de freins à disque (freins à disques hydrauliques ou freins à disques mécaniques) selon le modèle de frein pour lequel votre cadre a été conçu à l'exclusion de tout autre modèle de frein.

Les vélos Vagabonde sont toujours montés avec 2 freins.

Le frein avant est commandé par la main gauche, et le frein arrière par la main droite (sauf demande particulière du client).

Si votre Vagabonde vous a été livré sous la forme d'un cadre nu et que vous allez sélectionner vous-même vos freins, respectez le type de frein pour lequel le cadre a été conçu. Au besoin demandez nous plus de précision avant de sélectionner et monter votre cadre.

Faites impérativement installer vos freins par un professionnel qualifié. Une installation non correcte vous expose à des risques importants et a des blessures graves.

Respectez scrupuleusement la réglementation en installant obligatoirement 2 freins sur votre cadre Vagabonde, un sur la roue avant, un sur la roue arrière.

Pour les cadres équipés d'une fixation de freins à disques, dans la sélection de vos freins ne dépassez jamais le diamètre suivant, à l'avant comme à l'arrière :

- 160mm maxi avant et arrière pour un cadre de vélo de type route ou randonneuse,
- 180mm maxi avant et 160mm maxi arrière pour un cadre de vélo de type Grand Raid ou Marathon,
- 200mm maxi avant et arrière pour un cadre de tandem.

Pour un usage et un entretien optimal de vos freins, reportez-vous à la notice utilisateur du fabricant des freins. Si vous ne la possédez pas, vous pouvez nous la demander, ou la demander directement au fabricant du frein.

Le montage de freins non appropriés ou ne respectant pas les préconisations du fabricant sur votre cadre Vagabonde peut provoquer la rupture du cadre ou de la fourche, vous expose à des risques importants de chutes et a des blessures graves.

Un montage ne respectant pas ces préconisations vous prive également du bénéfice de la garantie sur votre cadre.

7. ROUES :

Les roues sont un élément essentiel de votre vélo. Chaque roue se compose des éléments suivants :

- Serrage de roue : Assurez-vous avant chaque utilisation du bon serrage de vos roues. Le serrage ne doit être ni trop léger (risque de desserrage), ni trop fort (risque de perturbation du fonctionnement du moyeu dynamo ou a vitesses)

- Moyeux : Votre moyeu avant peut être un moyeu classique ou de type dynamo. Dans ce dernier cas reportez-vous à la notice d'utilisation fournie du moyeu dynamo.

Votre moyeu arrière peut être un moyeu classique ou à vitesse intégré de type Rohloff. Dans ce dernier cas reportez-vous à la notice d'instruction Rohloff.

- Rayons : Contrôlez ou faites contrôler régulièrement l'état de vos rayons ainsi que leur tension. Une tension insuffisante ou irrégulière des rayons provoque inmanquablement la casse de rayons, surtout lorsque le vélo est lourdement chargé.

En voyage, prévoyez toujours quelques rayons de rechange de chaque dimension utilisée sur vos roues. Nous tenons généralement en stock des rayons à vos dimensions, vous pouvez nous les demander.

- Jantes : Les jantes sont des pièces d'usure, surtout lorsque votre vélo est équipé de freins sur jante. Surveillez particulièrement leur état et en cas de doute faite les vérifier par un professionnel compétent.

Inspectez les zones proches des œillets où peuvent apparaître des fissures. Inspectez la surface de freinage où il ne doit pas apparaître de zone de matière arrachée ou de sillon d'usure trop profond. Certains modèles de jantes disposent d'un témoin d'usure sur la surface de freinage, inspectez le. Inspectez le voile de la roue en la faisant tourner (voile admissible sur une roue en cours d'usage : +/-1mm maxi)

Dans tous ces cas de défaillance faites changer sans attendre la jante.

- Fonds de jantes : Un fond de jante de mauvaise qualité peut provoquer des crevaisons à répétition. N'hésitez pas à changer régulièrement le fond de jante si celui-ci est dégradé, lors d'une réparation de crevaison par exemple. Certains modèles de jantes ne nécessitent pas de fond de jante. C'est le cas de certaines jantes tubeless comme les modèles Mavic XM819 par exemple.

- Chambres à air : Tout comme le fond de jante, ce composant ne doit pas être négligé pour votre sécurité. Respectez la cohérence des dimensions entre la chambre à air et le pneu, changez votre chambre à air si celle-ci a subi plus de 2 ou 3 réparations de crevaisons.

- Pneus. Chaque type de pneu est prévu pour un usage précis, respectez les préconisations et limites d'utilisation du fabricant du pneu. Contrôlez régulièrement l'état d'usure de vos pneus, aussi bien la bande de roulement que les flancs latéraux. Remplacez chaque pneu trop usé ou qui laisserait apparaître une marque de dégradation anormale (hernie,

craquelure, déchirure, usure irrégulière.. etc..) En cas de remplacement respectez les dimensions préconisées pour votre vélo.
Respectez toujours les limites de pression indiquées sur les flancs des pneus.

8. TRANSMISSION :

Votre vagabonde a pu vous être livré avec une transmission de type à dérailleurs classiques, ou à boîte de vitesse Rohloff.

Dans le cas d'une transmission à dérailleurs classiques de type Shimano ou Campagnolo, l'entretien et le remplacement des pièces d'usures est classique, reportez-vous à la documentation du constructeur des composants, ou faites réaliser l'entretien par votre vélociste habituel.

Dans le cas d'une transmission Rohloff, reportez-vous à la documentation Rohloff (petit livret bleu) qui vous a été livrée avec votre Vagabonde. Cette documentation Rohloff, très précise et complète, répondra à toutes vos interrogations. N'hésitez pas à nous questionner si nécessaire.

Nous vous rappelons qu'une vidange du moyeu tous les 5000km (ou tous les ans) est préconisée. Nous tenons à votre disposition des kits de vidanges spécifiques, ou nous pouvons réaliser cette opération sur votre moyeu bien entendue.

9. ECLAIRAGE.

Votre vélo Vagabonde a pu vous être livré avec un système d'éclairage complet de type moyeu dynamo et phares à leds. Dans ce cas reportez-vous à la notice d'utilisation livrée de ces équipements. Si vous n'en disposez pas vous pouvez nous en faire la demande.

Si votre Vagabonde vous a été livrée en kit cadre, nu ou partiellement montée, et sans système éclairage, il vous appartient de vous conformer à la réglementation en vigueur dans le pays d'utilisation.

10. AUTRES COMPOSANTS :

Tous les composants tels que cintre, potence, tige de selle, selle, jeu de direction, pédales, doivent être vérifiés mensuellement. Les déformations, marques d'usure anormale, fissures, jeu excessif, coincement, doivent vous alerter. Montrez sans attendre à un professionnel du cycle toute anomalie de ce type et n'utilisez plus votre Vagabonde.

Remplacez systématiquement après chaque chute ou choc important le cintre et la potence.

Remplacez de façon préventive tous les ans ou tous les 2 ans maxi selon la fréquence d'usage le cintre et la potence. Lorsqu'elles existent, respectez les préconisations du fabricant sur la fréquence de remplacement préventif de ces pièces.

Un cintre ou une potence qui casse peut avoir des conséquences catastrophiques, cela vous expose à des risque important et peut provoquer des blessures très graves.

De façon générale ne jamais sous-estimer un signe avant-coureur de défaillance sur une pièce de votre vélo. En cas de doute, stoppez toute utilisation et contactez un professionnel qualifié.

En plus des contrôles et inspections cités ci-dessus, contrôlez régulièrement l'état, le bon fonctionnement et l'entretien des points suivants :

- câbles, durites, manettes,
- dérailleurs, chaîne, boîtier de pédalier, lubrification,
- jeu de direction, manivelles, serrage de tige de selle
- plaquettes de freins, patins de freins,

Pour un contrôle plus efficace, il est conseillé de se rendre chez votre vélociste qualifié afin de faire un contrôle poussé.

Couples de serrages usuels :

- Potence Ahead set, 10Nm sur le pivot, 5Nm sur le cintre.
- câbles de freins : 6 à 8 Nm
- patins de freins : 6 à 8Nm
- leviers de freins : 6 à 8 Nm
- Dérailleur arrière : 8 à 10 Nm
- dérailleur avant : 5 à 6Nm
- Manettes de dérailleurs : 5Nm
- Ecrous de roues : 20Nm
- Chariot de selle : 15Nm
- Serrage de tige de selle : 8 à 10Nm
- Manette tournante de commande Rohloff : 1Nm

11. CONDITIONS DE GARANTIE.

Les cadres Vagabonde sont garantis 5 ans contre tout vice de fabrication. La peinture est garantie 2 ans, les accessoires et composants du commerce sont garantis 1 an. La présente garantie prend effet à partir de la date figurant sur la facture Vagabonde Cycles.

Au-delà de la période de garantie, votre Vagabonde pourra rester réparable à vie dans nos ateliers, suite à un accident par exemple, sous réserve que la réparation soit techniquement et économiquement raisonnable, et après acceptation du devis.

Pour toute demande de garantie, l'acheteur doit justifier de la date d'achat de la pièce concernée auprès de Vagabonde Cycles.

Vagabonde Cycles procédera à un premier diagnostic qui ne pourra être validé que lorsque la pièce aura été inspectée dans nos ateliers.

Vagabonde Cycles décidera alors de la prise en charge ou non de la garantie, et pourra procéder à la réparation ou au remplacement de la pièce par une pièce identique ou équivalente.

Sont exclus de la garantie :

- les dommages causés suite à la pratique de la compétition,
- les dommages causés par un choc ou une chute, une mauvaise manipulation, une surcharge, un manque manifeste d'entretien, une utilisation abusive ou sur terrain inapproprié, survenant suite à une réparation qui n'a pas été effectuée dans nos ateliers, causés à l'émaillage suite aux projections de gravillons, sudations acides, exposition prolongée en milieu humide ou salin.
- les pièces d'usure, câbles de freins et dérailleurs, plaquettes et patins de freins, chaînes, pignons, plateaux, roue libre, pneumatiques, chambres a air, jantes, rayons.
- toutes les pièces montées sur le cadre Vagabonde, qui n'ont pas été vendues et fournies explicitement par Vagabonde Cycles, qu'elles aient été installées ou non sur le cadre dans nos ateliers.

Le non-respect des préconisations du manuel d'utilisation Vagabonde Cycles ou du fabricant de la pièce concernée peut exclure toute application de la garantie.

Notre obligation de garantie se limite expressément à la réparation ou au remplacement de la pièce défectueuse. Aucune indemnité ne saurait être réclamée en cas d'immobilisation

En raison du caractère « sur mesure » des vélos, la garantie est limitée au premier acheteur dont le nom figure sur la facture délivré par Vagabonde Cycles et n'est pas transmissible à une tierce personne.

En toute hypothèse, le client bénéficie de la garantie légale d'éviction et des vices cachés (Art.1625 et suivants du Code Civil).

Vagabonde Cycles ne pourra être tenu pour responsable pour non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception, la responsabilité de Vagabonde Cycles est systématiquement limitée à la valeur du produit mis en cause, valeur a sa date de vente.

12. REMARQUES PARTICULIERES.

VAGABONDE NUMERO :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....